

	ITALIE	UK	Pays-Bas	Suède	Finlande	Norvège	France	Espagne
NB Compteurs (points de relève) en million	37	28						
Déploiement IMA	2001-2012	2010-2019	2013-2019 (projet pilote 2011-2012)	2009	2009-2014	2013-2016	2010-2016	2009-2018
NB de compteurs NG installés/à déployer (million)	34 / 3	1,2 / 27		Près de 100% des compteurs installés font la lecture à distance mais 3.9 millions ne vont pas jusqu'à la lecture horaire.	1 / 2		Projet pilote de 3000 compteurs et 7000 collecteurs	Endesa en Andalousie: 22 000 compteurs en projet pilote / 13 millions en 2015. Iberdrola à Castellón: 200 compteurs/1 00 000 compteurs
Taux de pénétration (% de clients)	94% en 2011	4,3%		100%	100% (compteurs communicants unis et bidirectionnels)	Certains distributeurs ont installé des compteurs AMR à lecture hebdomadaire pour toute leur clientèle. Des projets pilotes AMI sont	Objectif: 50% en 2014 et 95% en 2016	Projets pilotes

						terminés ou en cours et ne manque que l'autorisation des investissements.		
Obligation par législation	OUI, en plus de pénalité financière en cas de non remplacement des compteurs.	NON	NON, le parlement a adopté un cadre volontaire pour le déploiement des compteurs NG.	OUI	OUI. La loi demande une relève horaire de la consommation et non en temps réel.	Le mesurage horaire est actuellement requis pour les gros consommateurs uniquement. En janvier 2011, le Ministre du Pétrole et de l'Energie a demandé au régulateur de soumettre une proposition pour l'installation de compteurs intelligents en Norvège centrale en 2013 ainsi qu'un déploiement total en 2016.	En septembre 2010, le ministre de l'Écologie a signé un décret rendant obligatoire l'installation des compteurs NG. À travers ce décret, on vise l'installation de 95% de compteurs NG à l'horizon 2016.	Loi de 2007: remplacement total des compteurs installés jusqu'en 2018.
Technologie de transmission	Communication entre compteurs et collecteurs par câble électrique et entre collecteur et station centrale de traitement des données par GSM	Câble électrique, Radiofréquence et GSM	Câble électrique, GPRS	GPRS, Câble électrique, Radiofréquence (selon la densité des secteurs géographiques)	GPRS en zones rurales et câbles électriques en zones urbaines		Câble électrique, radiofréquence et GSM	Câble électrique, radiofréquence et GSM
Option de retrait	NON Le client n'a pas la possibilité de refuser la transmission de données	OUI, pour atténuer les craintes de certains clients vis-à-vis des émissions de radiofréquences. Pour préserver la vie privée des clients, le Gouvernement a	Oui, plusieurs options offertes aux consommateurs, y compris l'option de refus. Lecture		NON		NON, malgré 1) les contestations des associations de consommateurs qui estiment que l'expérimentation n'était pas achevée et l'impact sur la santé de la technologie et	

		<p>permis de restreindre l'accès aux plus fines données de consommation.</p> <p>Discussions en cours entre le DECC, le régulateur OFGEM, les fournisseurs et les consommateurs</p>	<p>bimestrielle, en général, sauf accord préalable du client.</p> <p>Pour les rénovations et nouvelles constructions, obligation d'installer des compteurs NG, mais possibilité de remise en "arrêt administratif" à la demande du client</p>				<p>2) les fortes réserves, émises par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil).</p> <p>La législation exclut l'option de retrait. Tous les clients seront au compteur intelligent de manière progressive.</p>	
Cout de retrait	S.O.	Aucun coût	Aucun coût					
Neutralité de l'option de retrait (allocation des coûts)	S.O.	OUI	S.O.				S.O.	S.O.
Justification requise du client	S.O.	NON	NON				S.O.	S.O.